

# Charte du Sporting Club Bernay Natation

Un engagement moral lie le nageur et l'entraîneur : si l'entraîneur s'engage à mettre en œuvre les moyens pour faire progresser chaque nageur vers son objectif, il ne pourra le faire sans que le nageur s'engage à respecter les règles établies (entraînement, consignes, compétitions, etc.).

L'assiduité aux entraînements est un gage de réussite, aussi, toute absence devra être signalée à l'avance auprès d'un des entraîneurs ou auprès des hôtesse d'accueil de la piscine.

La participation aux stages organisés pendant les vacances est vivement recommandée.

## L'entraînement :

### 1. Avant l'entraînement :

1. Tout nageur ne peut assister aux entraînements ainsi qu'aux compétitions que lorsque son dossier d'inscription est complet et sa cotisation réglée avant la fin septembre. Tout nouvel adhérent doit **ABSOLUMENT** fournir un certificat médical, ceci pour des raisons de responsabilité et d'assurance.
2. L'accès aux vestiaires n'est possible qu'après l'autorisation donnée par l'hôtesse d'accueil ainsi qu'après confirmation de la présence d'un entraîneur. Dans les vestiaires, le club n'est pas responsable des objets déposés. Evitez les objets de valeur.
3. Les horaires d'entraînement sont à respecter. L'heure indiquée est le début de l'entraînement dans l'eau. Le nageur doit prendre ses dispositions pour être dans l'eau à l'heure prévue (**au bord du bassin pour le début de la séance**).
4. En arrivant sur le bord du bassin, je prends tout le matériel nécessaire et le dépose à portée de main : bonnet, lunettes, palmes, planche et bouteille d'eau.

Note importante : Le bonnet est OBLIGATOIRE pour tout nageur ayant les cheveux longs.

5. Le nageur aide à la mise en place ainsi qu'au rangement du bassin (ligne d'eau, drapeau des 5m, bâche du bassin extérieur) si cela est nécessaire.
6. Le nageur se met à l'eau dès que l'entraînement commence.

Des entraînements peuvent être organisés en dehors du bassin, ces séances font partie de l'entraînement et suivent les mêmes règles.

### 2. Pendant l'entraînement :

1. Je respecte mon entraîneur, mes camarades ainsi que le personnel de la piscine (bonjour, au revoir).
2. J'écoute attentivement les consignes données, en silence.

Toute attitude négative ou manquement au règlement qui perturberait l'entraînement des autres nageurs pourra être sanctionné.

### 3. Après l'entraînement :

Je range le matériel où je l'ai trouvé de façon à ne pas l'abîmer.

## **La compétition :**

Vous venez d'inscrire votre enfant ou de vous inscrire à l'échelon 1 ou 2, il est donc possible pour vous de participer à des compétitions. Vous devez savoir que le SC Bernay Natation prend financièrement à sa charge les engagements, les repas des nageurs ainsi que les hébergements lors de déplacement en compétition.

Il est important que le nageur participe aux premières compétitions de la saison, ce qui lui permet ainsi de se qualifier pour le reste de la saison sportive.

1. Le nageur s'engage à participer à la majorité des compétitions proposées pendant l'année.
2. Le nageur s'engage à se tenir informé du calendrier des compétitions donné par Chantal en début d'année. Le calendrier est également disponible sur le site : [www.scbornaynatation.fr](http://www.scbornaynatation.fr).

Note importante : Le mode d'engagement aux inscriptions aux compétitions se fera sur la feuille située sur le tableau du club, après concertation et pré-inscription auprès des entraîneurs. Il est du devoir du nageur de prévenir le plus tôt possible l'entraîneur de sa participation.

3. Le nageur s'engage à honorer ses engagements aux compétitions. En effet, le club payant ses engagements, il est demandé aux nageurs de ne pas déclarer forfait pour des raisons injustifiables (paresse, repas de famille, surcharge de travail, lendemain de fête...). En cas de forfait justifiable (maladie, situation personnelle délicate...), le nageur s'engage à avertir au plus vite le club par l'intermédiaire des entraîneurs ou des responsables du club. Les forfaits non déclarés font l'objet d'une amende à la charge du club.

Note importante : En cas de répétition de forfaits, déclarés ou non d'un nageur, le club pourra lui demander le remboursement des frais engagés inutilement.

4. Les entraîneurs, après concertation avec les membres du bureau, se réservent le droit de ne pas inscrire en compétition un nageur si l'attitude et/ou l'investissement de celui-ci ont été jugés négatif et/ou insuffisant.
5. Le nageur respecte les horaires et les lieux de rendez-vous donnés. S'il se rend par ses propres moyens sur le lieu de la compétition, il devra le préciser lors de l'inscription. Il demandera à l'avance l'heure du début de l'échauffement et s'obligera à y être présent.
6. Le nageur s'engage lors des compétitions à porter les couleurs du club : bonnet, t-shirt, sweat et ce, afin de constituer un groupe homogène et renforcer la cohésion du groupe. Le nageur, lors des podiums, doit obligatoirement porter le t-shirt ou le sweat du club.
7. En compétition, le nageur s'échauffe sous les directives de son entraîneur. Il écoute attentivement ce qui est dit au micro, pour ne pas manquer sa course. Etant appelé, il se rend en chambre d'appel avec tout son matériel. A chaque fin de course, il demande son temps auprès des chronométreurs et vient le rapporter à son entraîneur pour un débriefing de sa course.
8. Le nageur ne peut quitter la compétition qu'après le signalement auprès de l'entraîneur même si les parents sont présents. Les nageurs récompensés doivent impérativement rester jusqu'aux dernières épreuves. Les récompenses ne pourront être remises que si le nageur est présent.

## **Droit à l'image :**

Toute personne présente lors des compétitions, entraînements, stages et manifestations diverses est susceptible d'avoir des photos publiées sur le site web du club ou dans les journaux s'il ne formule pas préalablement le refus par écrit.